

**RECOMMANDATIONS PUBLIÉES EN 2006
PAR LE CONSEIL STRATÉGIQUE
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

RELATIVES :

- **À DES PROGRAMMES-PHARES,
LE 24 AVRIL 2006**

- **À UNE DYNAMISATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA CROISSANCE,
LE 24 AVRIL 2006**

- **À UNE INITIATIVE EUROPÉENNE DANS L'INTERNET EN FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE (RAPPORT),
LE 23 OCTOBRE 2006**

- **À L'INTERNET DU FUTUR,
LE 6 DÉCEMBRE 2006**

Avis publié le 6 septembre 2007

**RECOMMANDATION DU 24 AVRIL 2006
RELATIVE À DES PROGRAMMES-PHARES**

Le Conseil stratégique des technologies de l'information,
Vu le décret n°2004-255 du 22 mars 2004 portant création d'un Conseil stratégique des technologies de l'information,

Recommande :

- d'engager des programmes phares sur les thèmes :

- * la santé : vivre actif et autonome malgré l'âge ou le handicap ;
- * les jeunes : exprimer l'identité des nouvelles générations ; donner toutes les chances à l'emploi en créant l'espace numérique des compétences individuelles ;
- * la ville : rendre la ville accessible et solidaire ;
- * la voiture : rendre les transports 100 % sûrs et 0 % polluants en optimisant les ressources ;

- d'approfondir ces thèmes, notamment selon l'une des deux orientations suivantes :

- * confier chacun des programmes au Ministre sectoriel compétent, chargé de proposer au Premier ministre les conditions de mise en œuvre ;
- * constituer un groupe de travail interministériel ad'hoc afin de mettre au point des modalités communes de lancement et de pilotage des programmes-phares ;

- de confier au Conseil général des technologies de l'information un rôle actif dans la coordination et le soutien des actions relatives à ces programmes-phares.

- de retenir l'objectif d'un démarrage effectif de ces programmes sous trois mois, et à cette fin de conduire les travaux suivants :

- * constituer un « comité des usages » pour chaque programme, réunissant les compétences nécessaires à la définition et au suivi de la mise en œuvre du besoin ;
- * réunir les acteurs du domaine du programme, de la recherche, de l'industrie, définir les résultats à obtenir et déterminer les principaux axes de travail ;
- * identifier les dispositifs institutionnels propres à assurer le financement de chaque programme (pôles de compétitivité, Agence de l'innovation industrielle, Agence nationale de la recherche, Programme cadre de recherche et développement technologiques, etc.) ;
- * arrêter les caractéristiques communes à la gouvernance de l'ensemble des programmes.

- de prendre en compte le rapport « *les programmes-phares* » du 13 mars 2006 du groupe de travail « Initiatives publiques : propositions pour le secteur des T.I.C., complémentarités, mises en perspectives et programme-phares : Agence nationale de la recherche, Agence de

l'innovation industrielle, Pôles de compétitivité, Initiatives européennes dont P.C.R.D. », annexé à la présente recommandation.

Fait à Paris, le 24 avril 2006

Par le Président délégué :

JEAN-MICHEL HUBERT

Membres du Conseil stratégique des technologies de l'information le 24 avril 2006

M. Jean-François ABRAMATIC, M. Alain BRAVO, M. Patrick COCQUET,
M. Jean-Pierre CORNIOU, M. Michel DAHAN, M. Michel DIDIER, M. Claude GUÉGUEN,
M. Yves GUILLEMOT, M^{me} Simone HALBERSTADT HARARI, M. Jean-Charles HOURCADE,
M. Daniel KAPLAN, M. Arnaud LAGARDÈRE, M. Patrick LE LAY, M. Philippe LEMOINE,
M. André LÉVY-LANG, M. Jean-Bernard LÉVY, M^{me} Colette LEWINER, M. Joël MONNIER,
M. Jean MOUNET, M. Grégoire OLIVIER, M^{me} Isabelle PARIZE, M. Gilles PÉLISSON,
M. François-Henri PINAULT, M. Denis RANQUE, M. Gérard ROUCAIROL,
M. Claude SATINET, M. Jacques STERN, M. Serge TCHURUK.

Rapport publié le 30 novembre 2006

13 MARS 2006

LES PROGRAMMES-PHARES

Aussi bien la commission européenne que de grands pays comme l'Allemagne (initiative D21¹) ont choisi de promouvoir le développement des TIC et de définir les priorités de recherche et de développement de ce secteur en se fondant sur les nouveaux usages. "Ce n'est qu'avec une large diffusion des usages au sein de la société que l'on peut transformer les nouvelles technologies en innovations (Thomas Ganswindt, Président D21)".

Le Conseil stratégique des technologies de l'information (CSTI) a engagé une démarche en ce sens. Le compte-rendu de la réunion plénière du CSTI du 30 mars 2005 précise, en conclusion de l'examen du point concernant les *Initiatives publiques récentes (Agence nationale de la recherche, Agence de l'innovation industrielle, Pôles de compétitivité, Initiatives européennes, P.C.R.D.) - propositions pour le secteur des T.I.C., complémentarités et mise en perspective* : "Il est retenu d'approfondir ce que pourraient être des programmes phares [...] afin de proposer des contributions sur ce thème au Premier ministre."

Les programmes phares ou les technologies au service des usages

Les programmes-phares visent à mettre en œuvre sur des horizons relativement courts différentes technologies innovantes, critiques et stratégiques pour l'avenir, et qui concourent ensemble au développement d'applications pertinentes et attractives. Ils ont vocation à mobiliser les décideurs politiques et l'opinion publique autour d'usages et de services novateurs. A cette fin, ils doivent stimuler l'imagination, être porteurs de création de désir et de rêve et manifester une grande ambition pour répondre aux attentes de la société.

Les programmes mobilisateurs doivent présenter un fort potentiel d'innovation autour duquel sont appelés à se fédérer tous les acteurs concernés. De ce fait, chaque programme se définit à partir d'un objet précis² :

- qui constitue un défi par rapport à l'état des savoir-faire (pour faire appel à la recherche appliquée et au développement), mais aussi par rapport à l'état des connaissances (pour susciter la recherche fondamentale) ;
- qui puisse être appréhendé et maîtrisé par les personnes qui l'utiliseront. Chaque programme phare doit ainsi déboucher sur des usages et des services dans un horizon de temps rapproché et donner naissance à des réalisations et à des démonstrations concrètes.

¹ <http://www.initiaved21.de/english/lighthouse/index.php> "Above all, the Lighthouse projects should stand out through their results. Our goal is for them to show the social benefits of information and communications technologies", says Ganswindt. "That means the solutions must be capable of being implemented on a broad scale, they must inspire imitation and bring about change. As a result, Lighthouse projects will act as a widely visible guide". The Initiative D21 intends to make a contribution to Germany's innovative strength with the Lighthouse projects. "Only the widespread use in society makes new technologies into innovations. That is an aspect that has been given too little consideration up to now", says Ganswindt.

² Le programme ne doit pas dire trop de choses sur la manière d'atteindre son objectif, pour permettre la différenciation des démarches dans sa mise en œuvre.

Les programmes-phares comportent une forte dimension sociétale

Les thèmes des programmes ont vocation à s'inscrire dans une vision sociétale, par exemple, la santé et la démographie, les transports et la sécurité routière ou l'optimisation des ressources et le développement durable. Ils doivent évoquer une image concrète, consensuelle et éminemment désirable.

De nombreux travaux de prospective, en décrivant les "récits" de la société d'aujourd'hui, tentent d'identifier ses grandes préoccupations à 5 ou 10 ans. Ainsi, les travaux européens relatifs aux technologies critiques portent également la vision environnementale et sociétale de ces technologies. En particulier, les avancées du High Level Expert Group "Foresighting the New Technology Wave" ouvrent des perspectives intéressantes sur les technologies convergentes.

Une gouvernance pluridisciplinaire et vigilante

La gouvernance des programmes-phares doit favoriser l'établissement d'une philosophie commune en vue d'atteindre l'objectif. Elle peut s'exprimer au sein d'un Comité des Sages, associant les différents acteurs concernés³. Ce comité doit alors disposer du pouvoir de décision sur les différents éléments du programme et mobiliser des ressources d'animation et de fonctionnement pour développer une dimension communautaire de l'innovation.

Les thèmes des premiers programmes phares

Le CSTI propose de construire les premiers programmes phares à partir des enjeux de société majeurs que sont la cohésion sociale et le développement durable. Ces enjeux peuvent se décliner autour des quatre thèmes suivants, auxquels correspondraient cinq propositions⁴ de programmes-phares :

- la santé : vivre actif et autonome malgré l'âge ou le handicap ;
- les jeunes : exprimer l'identité des nouvelles générations ; donner toutes les chances à l'emploi en créant l'espace numérique des compétences individuelles ;
- la ville : rendre la ville accessible et solidaire ;
- la voiture : rendre les transports 100 % sûrs et 0 % polluants en optimisant les ressources.

Ces programmes s'appuient en tant que de besoin sur les avancées réalisées en matière d'e-administration. L'ordonnance⁵ du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et l'administration, qui a permis de faciliter et de sécuriser les formalités administratives effectuées de façon dématérialisée, ouvre en effet résolument la voie au développement de l'administration électronique.

"Autonomie et solidarité en réseaux" pourrait constituer un fil conducteur pour la plupart de ces programmes, dans une double dimension temporelle (tout au long de la vie) et spatiale (à la maison, au sein de la ville ou en mobilité).

³ Il s'agit des acteurs compétents pour les domaines d'activité et les usages concernés, et non pas seulement des acteurs relevant des TIC.

⁴ Un programme relatif à la francophonie a été esquissé et pourra être développé s'il lui est accordé un haut niveau de priorité.

⁵ Ordonnance prise sur le fondement de la loi du 9 décembre 2004 de simplification du droit, en cohérence avec la loi sur la confiance dans l'économie numérique de juin 2005.